

# SYNTHESE SUR LA RAFLE DES EDR DU MOIS DE MAI 2008

## 1. Résumé

### 1.1 Synthèse sur la rafle dans la ville de Kinshasa

- Le vendredi 09 Mai 2008, l'Inspection Provinciale de la Police/Kinshasa avait procédé à la rafle d'une centaine des personnes vivant dans la rue pour cause de vagabondage
- Suite à la descente sur les lieux par la Division Urbaine des Affaires Sociales, le REEJER<sup>1</sup> et l'AJM<sup>2</sup>, il a été observé que la majorité des arrêtées étaient des enfants et étaient détenus dans au camp Lufungula
- Le mardi 13 Mai, 36 enfants ont été transférés auprès du juge de paix de la Gombe, une vingtaine a été directement remis aux parents qui étaient présents
- Le juge de paix de Gombe a établi une ordonnance de garde provisoire des enfants et a demandé à l'IPKin d'amener les 36 enfants directement au CPRK étant donné que le CSK de Kintambo n'a pas d'espace d'accueil

### 1.2 Synthèse sur les projets de rafle dans la ville de Mbuji Mayi

- A la fin du mois d'Avril, le bourgmestre de la commune de Dibindi avait décidé de procéder aux expulsions forcées des enfants en rupture familiale
- Sous la présidence du chef de Division aux Affaires Sociales, la CMPE<sup>3</sup> s'était aussitôt réuni pour élaborer un projet de contingence et de plaider en vue de demander au Gouverneur d'adhérer à une position favorable à la protection de l'enfant, plutôt qu'à celle du bourgmestre de Dibindi
- L'ultimatum du Bourgmestre de Dibindi a été gelé jusqu'à nouvel ordre.
- Des sous commissions de travail ont été formés et composées des membres de la CPME, de tous les bourgmestres de Mbuji Mayi et un conseiller du Gouverneur chargé des Affaires sociales:
  - Plaider auprès du Gouverneur (commission constituée de la MONUC, UNICEF, Société Civile, SC UK et DIVAS)
  - Réinsertion (définition des stratégies de réinsertion durable) : commission constituée des ONG de protection œuvrant dans ce domaine avec l'appui technique de l'Unicef, DIVAS, Bourgmestres de 5 communes, Police de protection des enfants.
  - Identification des enfants : commission constituée des ONG de protection, Division GFE, Division de la Jeunesse, Société Civile.

---

<sup>1</sup> Réseau des Educateurs des Jeunes et Enfants de la Rue

<sup>2</sup> Action Justice Maintenant

<sup>3</sup> Commission mixte de protection de l'enfant

- Sensibilisation : commission constituée de Division de l'Information et Presse, HAM, Medias, Chefs religieux, Mairie de Mbuji-Mayi, DIVAS.
- Chaque commission a eu deux jours pour finaliser son travail.
- La plénière de restitution des travaux a eu lieu le jeudi 8 Mai 2008 sous la direction du Chef de Division Provinciale des Affaires Sociales.
- Une question orale concernant la situation des enfants en rupture familiale et l'intention manifestée par le Bourgmestre de Dibindi a été déposée à l'Assemblée provinciale du Kasai Oriental pour le Ministre Provinciale des Affaires Sociales.

### 1.3 Synthèse sur les projets de rafle dans la ville de Goma

- La Mairie de la ville de Goma en collaboration avec la Police nationale congolaise ont organisées ce 11 mai 2008 vers 2 heures du matin, un rafle des enfants et adultes de la rue.
- Ces personnes raflées ont été conduites le matin du 12 mai 2008 au centre du jour DIVAS pour y rester en vue d'être réunié en famille.
- Sur 72 personnes raflées dans la rue, 44 enfants ont été retirés âgés de 8 à 17 ans.
- Parmi ces 44 enfants, il y avait 4 enfants qui ne sont pas rupture familiale, capturés par la Police à 21 heures dans le quartier Birere. Ils ont été récupérés par leurs membres des familles au centre du jour DIVAS dans l'après midi du 12 mai 2008.
- Les 40 autres enfants en rupture familiale ont été transférés dans les structures d'encadrement du CAJED (13 enfants dont 12 garçons et 1 fille), BON BOSCO et GAHINJA (24 enfants, tous garçons) et MIDEFEHOPS (1 enfant).

## 2. Actions prises

### 2.1 Kinshasa

- Le **REEJER** a contacté le Colonel et le major points focaux de la police de protection de l'enfant respectivement pour la zone nationale et la ville de Kinshasa pour
- Le Colonel ainsi que le major ont facilité l'accès aux lieux de garde au REEJER et à la DIVAS
- AJM et SDE/MinJus<sup>4</sup> ont contacté respectivement le premier substitut du procureur de la république du TGI de Gombe et le juge de paix de Gombe afin de leur donner les informations sur cette rafle et leur demander d'exiger à la police de déférer les dossiers à la justice
- Le juge de paix de Gombe a pris une ordonnance de garde préventive des enfants

### 2.2 Mbuji Mayi

---

<sup>4</sup> Service de Documentation et d'Etudes du Ministère de la Justice

- Le **REEJER** a contacté le Colonel et le major points focaux de la police de protection de l'enfant respectivement pour la zone nationale et la ville de Kinshasa pour
- Le Colonel ainsi que le major ont facilité l'accès aux lieux de garde au REEJER et à la DIVAS

### **2.3 Goma**

- Séparation des enfants et des adultes
- Réunification de 4 enfants qui n'étaient pas en rupture familiale
- Référencement des enfants en rupture familiale du centre de jour vers les structures d'encadrement transitoire

## **3. Actions à prendre**

### **3.1 Kinshasa**

- La DIVAS va déployer des assistants sociaux pour documenter chaque enfant et procéder aux recherches familiales
- Une fois les parents retrouvés, ceux-ci doivent signer des actes d'engagement nous permettant de négocier la libération des enfants auprès des juges qui prendront des ordonnances de remise aux parents.
- L'UNICEF et la MONUC doivent faire un plaidoyer à au niveau pour que le Président de la République puisse intervenir pour que les arrestations arbitraires d'enfants puissent cesser sur toute l'étendue du territoire

### **3.2 Mbuji Mayi**

- Elaboration du plan de contingence
- Plaidoyer auprès du Gouverneur pour la prise des mesures en faveur de la protection des enfants en rupture familiale
- Mise en place d'un cadre plus à moyen terme tel que la stratégie provinciale de protection des enfants en rupture familiale qui impliquerait tous les acteurs, notamment la police

### **3.3 Goma**

- Rencontre entre la Mairie, DIVAS et les APE pour non seulement clarifier certains points par rapport à l'objectif du centre du jour, la coordination des activités avec les partenaires impliqués dans le suivi et réunification des enfants mais aussi la stratégie d'intervention et comment renforcer les mesures de prévention